

## **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

*En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.), la Municipalité soumet à la consultation publique à 19h50 :*

*Le projet de règlement numéro 2015-273 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin de revoir la hauteur maximale des bâtiments accessoires isolés.*

*Le maire suppléant explique les objets et les conséquences de l'adoption de ce règlement.*

---

**Cynthia Bossé**  
**Directrice générale**

Session régulière du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mardi 12 janvier 2016 à 20h00 à la salle des sessions du Conseil municipal sise au 863, rue Lanoie à Upton à laquelle sont présents et forment le quorum :

Le maire suppléant: monsieur Guy Lapointe.

Les conseillers: messieurs : Claude Larocque;  
Richard Sabourin;  
Robert Leclerc.

Les conseillères: mesdames : Nicole Ménard;  
Barbara Beugger.

Monsieur Yves Croteau, maire, est absent.

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, agit à titre de secrétaire du conseil.

### **Moment de réflexion**

L'assemblée débute à 20h00 par un moment de réflexion.

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

001-01-2016

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers:

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

**10.1** Financement par crédit-bail du camion citerne-pompe pour le Service de sécurité incendie;

- 10.2 Demande d'aide financière du Théâtre de la Dame de Cœur;
- 10.3 Programme Emploi d'été Canada 2016 - Chargé de projet en environnement;
- 10.4 Formation « Pompier 1 » pour monsieur Kim Vincelette.

**2. ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2015, DE LA SÉANCE RELATIVE AU BUDGET 2016 DU 15 DÉCEMBRE 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2015 À 19H30**

002-01-2016

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 1<sup>er</sup> décembre 2015, de la séance relative au budget 2016 du 15 décembre 2015 et de la séance extraordinaire du 15 décembre 2015 à 19h30.

**3. FINANCES**

**3.1 Comptes à payer**

003-01-2016

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de décembre 2015 au montant de 81 384,06 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 41 576,45 \$.

**4. ADMINISTRATION**

**4.1 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) - Renouvellement de la cotisation annuelle**

004-01-2016

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers de renouveler l'adhésion de la directrice générale, madame Cynthia Bossé, pour l'année 2016 et de défrayer, à cette fin, un montant de 432,00 \$, plus les taxes applicables, pour la cotisation annuelle.

**4.2 Affectation du surplus de l'exercice financier 2015**

005-01-2016

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que soient affectés au surplus cumulé de l'exercice financier 2015 les montants répartis comme suit :

- Équipements de voirie : 10 000 \$;
- Équipements incendie : 44 257 \$;
- Infrastructures en eau potable et égout : 35 000 \$;
- Disposition des boues : 8 000 \$.

#### **4.3 Dépôt du rapport des consultations personnelles préparé par « L'équipe Entrac »**

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose le rapport des consultations personnelles concernant les ajustements ergonomiques aux postes de travail informatique préparé par « L'équipe Entrac ». Tous les membres du conseil en prennent connaissance.

#### **4.4 Promulgation des Journées de la persévérance scolaire**

CONSIDÉRANT QUE le taux de diplomation ou de qualification des adolescents de la MRC d'Acton s'élève à 69 % chez les filles et 67,9 % chez les garçons;

CONSIDÉRANT QUE selon l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle en 2012, la proportion des enfants vulnérables dans au moins un domaine est de 28,8%, soit une proportion plus élevée que le reste de la Montérégie et du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus;

CONSIDÉRANT QU'un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (voter, bénévolat, don de sang, etc.);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé);

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la Montérégie Est lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE Mission Persévérance Montérégie Est organise du 15 au 19 février l'édition 2016 des Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la Montérégie Est;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

006-01-2016

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers:

QUE soient déclarés les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2016 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de notre municipalité;

QUE la Municipalité appuie Mission Persévérance Montérégie Est et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire de la Montérégie Est une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

QUE la présente résolution soit envoyée à MISSION PERSÉVÉRANCE MONTÉRÉGIE EST;

QU'un communiqué soit produit dans le journal municipal pour encourager les jeunes à persévérer.

#### **4.5 Publication du budget 2016 et du programme triennal d'immobilisations dans un journal diffusé sur le territoire d'Upton**

CONSIDÉRANT QUE pour se conformer aux dispositions de l'article 957 du *Code municipal du Québec*, le budget 2016 et le programme triennal d'immobilisations doivent être distribué gratuitement à chaque adresse civique;

CONSIDÉRANT QU'ils peuvent être publié dans le journal municipal;

007-01-2016

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'autoriser la publication du budget 2016 et du programme triennal d'immobilisations dans le journal « Le Bavard », lequel est diffusé sur le territoire d'Upton.

#### **4.6 Adoption du budget 2016 de l'Office Municipal d'Habitation d'Upton**

008-01-2016

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit accepté le budget 2016 de l'Office Municipal d'Habitation d'Upton. La contribution municipale est de 4 718,00 \$.

#### **4.7 Dépôt du procès-verbal de l'Office municipal d'habitation d'Upton**

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose en cette séance du conseil le procès-verbal du 21 octobre 2015 de l'Office municipal d'habitation d'Upton.

#### **4.8 Dépôt des procès-verbaux de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains**

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose en cette séance du conseil les procès-verbaux du 2 et du 16 décembre 2015 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

#### **4.9 Acquisition des licences pour exploitation des divers logiciels des employés municipaux**

CONSIDÉRANT LA nécessité d'acquérir la licence du programme Access pour un poste afin d'avoir accès à la nouvelle base de données pour les archives « Antoine »;

CONSIDÉRANT L'utilité de la licence du programme Publisher pour un poste afin de pouvoir continuer la conception du journal municipal;

CONSIDÉRANT QUE trois employées souhaitent avoir la licence du programme Antidote qui aide à composer plusieurs textes complexes, incluant des lettres, des résolutions, des règlements, des appels d'offres et des rapports ;

CONSIDÉRANT LA soumission de l'entreprise « Services informatique Robert Lachaine » pour l'acquisition de cinq licences, et ce, pour un montant de 675,00 \$, plus les taxes applicables et une heure de main-d'œuvre au taux de 60,00 \$;

009-01-2016

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'accepter la soumission de l'entreprise « Les services informatiques Robert Lachaine » pour un montant de 675,00 \$, plus les taxes applicables et une heure de main-d'œuvre au taux de 60,00 \$.

### **5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

#### **5.1 Résultat des soumissions pour l'achat d'un camion citerne-pompe pour le Service de sécurité incendie**

CONSIDÉRANT L'appel d'offres numéro 2015-007 pour l'achat d'un camion citerne-pompe pour le Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT LES résultats suivants:

Nom du soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Camion Hélie inc.	399 135,71 \$
L'Arsenal	344 810,05 \$
Aréo-Feu	431 098,76 \$

CONSIDÉRANT QUE les soumissions des entreprises « Camion Hélie inc. » et « L'Arsenal » ne sont pas conformes au devis d'appel d'offres 2015-007;

010-01-2016

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères:

QUE soit rejeté les soumissions de camion citerne-pompe des entreprises « Camion Hélie inc. » et « L'Arsenal »;

QUE soit retenue l'entreprise « Aéro-Feu » pour l'achat d'un camion citerne-pompe pour le Service de sécurité incendie conforme aux spécifications du devis d'appel d'offres 2015-007;

QUE soit informée l'entreprise « Aéro-feu » que la Municipalité d'Upton conclura un contrat de crédit-bail aux fins de l'acquisition dudit camion;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à ce contrat.

## **6. TRANSPORT ROUTIER**

### **6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de janvier 2016**

011-01-2016

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de janvier 2016, un budget de 1 800,00 \$, plus taxes pour les travaux à exécuter.

### **6.2 Demande de permis d'intervention pour des travaux dans l'emprise des routes**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton effectuera ou fera effectuer divers travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc ou d'égout, etc.) au cours de la période se terminant le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE certains de ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux chaque fois qu'un permis d'intervention est délivré par le ministère des Transports du Québec;

012-01-2016

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers:

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal d'Upton demande au ministère des Transports du Québec que la présente résolution tienne lieu de « dépôt de garantie » de la part de la Municipalité pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000,00 \$);

QUE la Municipalité s'engage à faire une demande de permis d'intervention ou de permission de voirie à chaque fois que des travaux seront requis dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec ainsi qu'à respecter les clauses du permis d'intervention ou de la permission de voirie demandé;

QUE la directrice générale et le directeur des travaux publics soient habilités à signer les demandes de permis d'intervention et/ou permission de voirie, selon le cas, à titre de représentants autorisés de la Municipalité d'Upton.

### **6.3 Offre de services professionnels pour la réalisation du pavage du rang Saint-Édouard**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire le pavage sur le rang Saint-Édouard ainsi que la réfection de l'assiette du chemin et des fossés;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de la firme « Consumaj inc. » comprend deux étapes;

CONSIDÉRANT QUE la première étape consiste à la conception des plans et devis ce qui inclut les estimations des coûts, les devis de soumission, les deux copies de devis, la demande soumission, la recommandation de soumission et une rencontre de planification de conception, et ce, pour un montant de 5 000,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième étape consiste à la conception de devis pour construction, les décomptes, la surveillance par un technicien, la soumission pour le laboratoire et l'acceptation provisoire et finale, et ce, pour un montant de 8 300,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de conception peut être donné sans celui de la surveillance;

013-01-2016

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit acceptée la première étape de l'offre de service de la firme « Consumaj inc. » relativement à la conception des plan et devis, et ce, pour un montant de 5 000,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE la deuxième étape concernant la surveillance au montant de 8 300,00 \$, plus les taxes applicables, soit acceptée conditionnellement à l'obtention de l'approbation définitive du financement par le Ministre de l'aide financière demandé dans le cadre du Programme réhabilitation du réseau routier local.

## **7. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **7.1 Demande d'appui financier pour les activités du Comité de revitalisation de la Rivière Chibouet**

CONSIDÉRANT LA demande d'appui financier reçue du Comité de revitalisation de la Rivière Chibouet (Scibouette) pour un montant de 250,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Municipalité servira entre autres à poursuivre des inventaires, à permettre la mise à jour au Registraire des entreprises du Québec et à créer des outils de sensibilisation;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus* de la Municipalité d'Upton;

014-01-2016

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'appuyer financièrement le Comité de revitalisation de la Rivière Chibouet pour un montant de 100,00 \$.

### 7.2 Dépôt des résultats de l'analyse concernant les sites contaminés

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose en cette séance du conseil les résultats de l'analyse de l'entreprise « Les Laboratoires de la Montérégie inc. » concernant les sites pouvant être assujettis à l'application de la nouvelle norme comptable sur le passif au titre des sites contaminés (Résolution 192-06-2015).

### 7.3 Appel d'offres 2015-009 concernant la fourniture de services professionnels pour une étude géotechnique et le contrôle qualitatif au chantier - Projet de reconstruction des réseaux d'aqueduc et d'égout des rues Brasseur et Monseigneur-Desmarais

CONSIDÉRANT L'appel d'offres 2015-009 concernant la fourniture de services professionnels pour une étude géotechnique et le contrôle qualitatif au chantier pour le projet de reconstruction des réseaux d'aqueduc et d'égout des rues Brasseur et Monseigneur-Desmarais;

CONSIDÉRANT QUE les résultats sont les suivants:

Firme	Pointage final	Prix (incluant les taxes)	Rang
Les Services Exp inc.	45.28	30 255,68 \$	1
Groupe ABS	42.49	32 478,14 \$	2
EnGlobe Corp.	40.06	32 449,30 \$	4
Les Laboratoires de la Montérégie	40.95	31 744,60 \$	3

CONSIDÉRANT QUE toutes les soumissions sont conformes;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection des soumissions recommande d'accepter dans le cadre des services professionnels, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme « Les Services Exp inc. » pour un montant de 30 255,68 \$;

015-01-2016

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit retenue la firme « Les Services Exp inc. » pour les services professionnels d'ingénierie pour une étude géotechnique et le contrôle qualitatif au chantier pour le projet de reconstruction des réseaux d'aqueduc et d'égout des rues Brasseur et Monseigneur-Desmarais;

QUE le mandat soit et est accordé pour la somme de 30 255,68 \$ pour l'ensemble des services requis à la bonne exécution du mandat;



QUE le devis d'appel d'offres 2015-009, comprenant toutes les conditions, règles et spécifications ainsi que la présente résolution constitue le contrat avec la firme « Les Services Exp inc. »;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer les documents reliés à l'octroi de ce contrat.

## **8. LOISIRS ET CULTURE**

Aucun point.

## **9. URBANISME**

### **9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de décembre 2015**

Le rapport du service d'inspection pour le mois de décembre 2015 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

### **9.2 Dépôt du rapport annuel 2015 du Comité consultatif d'urbanisme**

Le maire suppléant, monsieur Guy Lapointe, dépose le rapport du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2015 et tous les membres du conseil en prennent connaissance.

### **9.3 Dépôt du rapport annuel des permis pour l'année 2015**

Le maire suppléant, monsieur Guy Lapointe, dépose le rapport annuel des permis pour 2015 et tous les membres du conseil en prennent connaissance.

### **9.4 Second projet de règlement numéro 2015-273 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin de revoir la hauteur maximale des bâtiments accessoires isolés**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le *règlement de zonage numéro 2002-90*;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de revoir la hauteur maximale des bâtiments accessoires isolés;

ATTENDU QUE les dispositions contenues dans le présent règlement ont fait l'objet d'une recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (Réf.: Résolution numéro CCU-2015-426);

ATTENDU QUE le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1);

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 12 janvier 2016, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.A.U.);

ATTENDU QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le présent projet de règlement plus de 48 heures à l'avance;

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent projet de règlement soit et est adopté tel que rédigé.

## **10. DIVERS**

### **10.1 Financement par crédit-bail du camion citerne-pompe pour le Service de sécurité incendie**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

### **10.2 Demande d'aide financière du Théâtre de la Dame de Cœur**

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre le Théâtre de la Dame de Cœur, la MRC d'Acton, le CALQ et la Municipalité vient à échéance;

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 334-11-2015 mandatant monsieur Yves Croteau, maire, et madame Cynthia Bossé, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité toute entente à intervenir à cet effet;

017-01-2016

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères:

QUE la Municipalité s'engage à verser pour l'année 2016 un montant de 15 000,00 \$ qui devra être investi en immobilisation sur le site du Théâtre de la Dame de Cœur aux fins de maintien ou d'amélioration des biens immeubles;

QUE la Municipalité mandate, en plus de monsieur Yves Croteau et madame Cynthia Bossé, monsieur Guy Lapointe, maire suppléant à signer pour et au nom de la Municipalité toute entente à intervenir à cet effet.

### **10.3 Programme Emploi d'été Canada 2016 - Chargé de projet en environnement**

018-01-2016

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères de mandater la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à présenter une demande de financement au programme Emploi d'été Canada pour qu'un étudiant soit chargé de projet en environnement pour :

- Le suivi du Programme de gestion écoresponsables des eaux pluviales réalisé en 2015;
- La poursuite de la vérification de la conformité des installations sanitaires des résidences isolées.

### **10.4 Formation « Pompier 1 » pour monsieur Kim Vincelette**

CONSIDÉRANT L'embauche de monsieur Kim Vincelette;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'inscription de celui-ci au programme de formation « Pompier 1 »;

CONSIDÉRANT LA soumission fournie par « Educexpert » au montant de 3 858,00 \$, plus les taxes applicables;

019-01-2016

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit inscrit monsieur Kim Vincelette au programme de formation « Pompier 1 », et ce, au montant de 3 858,00 \$, plus les taxes et les frais inhérents à cette formation.

#### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

#### 12. CORRESPONDANCE

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de 48 heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

020-01-2016

IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de décembre 2015.

#### 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

021-01-2016

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers que la présente assemblée soit levée à 20h21.

---

Guy Lapointe  
Maire suppléant

---

Cynthia Bossé  
Directrice générale

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.